



**PAUL BOUCHET**

1924 - 2019



# PAUL BOUCHET

## Le droit au service des infortunés

**ROBERT GUILLAUMOND**

Docteur en droit, Avocat honoraire

**ANTOINE JEAMMAUD**

Professeur honoraire de l'université Lumière Lyon 2

Paul Bouchet est né à Saint-Étienne le 2 août 1924.

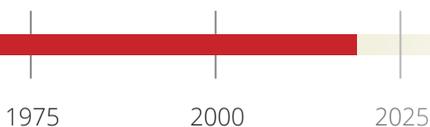
Après une enfance passée dans le Forez (département de la Loire), terre de sa famille, et des études dans un collège religieux de Montbrison, où il a pour condisciple le futur musicien et compositeur Pierre Boulez, il s'inscrit à l'automne 1943 à la faculté de droit de Lyon. Tout en suivant les enseignements universitaires, il participe ardemment, dans la zone rurale où est établie sa famille, à des activités de résistance au sein du réseau « *Témoignage chrétien* », puis des Forces françaises de l'intérieur.

Dès la Libération, il s'active, en compagnie d'autres jeunes résistants, au sein de l'Association des étudiants en droit (AD)

puis de l'Association générale des étudiants de Lyon (AGEL), dont il est élu président en 1946. Sous sa présidence, l'AGEL développe un ensemble de services au profit de ses deux à trois mille adhérents : un restaurant coopératif ; un service de logement ; une coopérative d'édition ; une bibliothèque ; un espace de loisirs.

**« Tout en suivant les enseignements universitaires, il participe ardemment, dans la zone rurale où est établie sa famille, à des activités de résistance. »**

Paul Bouchet participe également à la renaissance de l'Union nationale des étudiants de France (UNEF), dont l'attitude à l'égard du régime de Vichy avait été pour le moins équivoque. Il est élu président de



cette organisation après avoir fait adopter, par le congrès tenu à Grenoble en avril 1946, la Déclaration des droits et devoirs de l'étudiant (« *Charte de Grenoble* ») proclamant en ouverture que « *l'étudiant est un jeune travailleur intellectuel* ». Dans le même mouvement, il participe à Prague à la création puis à l'organisation de l'Union internationale des étudiants (UIE) et de l'Entraide universitaire internationale, qui s'efforcent de regrouper l'ensemble des organisations étudiantes nationales. Il cesse toute fonction de représentation internationale au sein du syndicalisme étudiant en 1949-1950, au moment où le rideau de fer s'abat sur l'Europe et où la guerre froide divise le monde en deux blocs rivaux et irréconciliables.

Paul Bouchet se consacre alors à son activité d'avocat pour laquelle il a prêté serment en décembre 1947 devant la cour d'appel de Lyon. Jusqu'à 1983, année où il a cessé de l'exercer pour s'engager dans d'autres tâches et combats, il a marqué de triple manière son passage au sein de cette profession.

### L'avocat

En premier lieu, il a très largement contribué à faire du droit du travail une spécialité professionnelle, en assistant les salariés et leurs organisations syndicales. Le prétoire du conseil de prud'hommes lui deviendra rapidement familier, alors que jusqu'à cette époque les avocats ne fréquentaient pas habituellement cette juridiction particulière. Bientôt grand spécialiste de la matière, il a ouvert la voie à toute une génération d'avocats qui, sous l'effet conjugué d'une diversification de l'origine sociale des professionnels du droit et d'une demande croissante des justiciables, feront de la matière prud'homale

et du contentieux des relations du travail plus largement, un champ très vivant de pratique professionnelle et de spécialisation.

**« Bientôt grand spécialiste de la matière, il a ouvert la voie à toute une génération d'avocats qui, sous l'effet conjugué d'une diversification de l'origine sociale des professionnels du droit et d'une demande croissante des justiciables, feront de la matière prud'homale et du contentieux des relations du travail plus largement, un champ très vivant de pratique professionnelle et de spécialisation. »**

Par ailleurs, Paul Bouchet a innové quant au mode même de l'exercice de la profession. Traditionnellement, en effet, le métier d'avocat s'exerçait dans une forme de solitude que les professionnels chérissaient (« *seul contre tous* ») et dont les règles déontologiques garantissaient le maintien en excluant l'exercice en groupe. Lorsqu'un décret de 1954 a autorisé le regroupement d'avocats sous forme associative, Paul Bouchet a saisi cette possibilité et constitué, peu à peu, avec une équipe de confrères partageant sa conception de l'exercice professionnel et ses valeurs (Jean Delay, Jean Bonnard, Marie Franceschini, Robert

Guillaumond), ce qui allait devenir en 1969 la première société civile professionnelle d'avocats en France. Une société qui se transformera en cabinet de plein exercice agrégeant des pratiques de haut niveau en matières civile, pénale, administrative, commerciale et internationale sous le nom d'« *Adamas* », suggéré par son lien avec la renaissance du château de Goutelas (V. *infra*). Elle marquera la profession d'avocat, sur le plan local mais également national et international (à la suite de l'ouverture en 1992 et 1996 de bureaux à Pékin et à Shanghai).

En troisième lieu – et cette conception n'est pas la moins marquante de son parcours d'avocat –, Paul Bouchet a choisi d'exercer la profession en raison des valeurs qu'elle porte, en particulier l'exigence de défense des libertés, et plus particulièrement au profit de ceux qu'il appelle « *les infortunés* ». Ainsi a-t-il participé à la défense des militants de l'indépendance algérienne, plaidant fréquemment devant les tribunaux civils et militaires où ces militants risquaient de longues peines d'emprisonnement ou la mort. Plus tard, il a joué un rôle majeur dans la transformation de l'aide judiciaire, naguère dispensée gracieusement et de manière parcimonieuse, en une aide juridictionnelle accordée plus largement et assurée par des avocats rémunérés à cette fin. Enfin, il a contribué à rendre possible l'accès de tous au droit – et à leurs droits – en généralisant les possibilités de consultations juridiques gratuites, délivrées par les avocats hors de leurs cabinets : au sein d'associations, de centres sociaux, de comités d'entreprises, de mairies.

Dans ce mouvement pluridimensionnel, Paul Bouchet a su convaincre et entraîner largement ses confrères puisqu'il a été élu,

en décembre 1979, bâtonnier du barreau de Lyon pour les années 1980 et 1981.

## L'aventure de Goutelas

Entre-temps, Paul Bouchet avait donné un tour original au dilettantisme culturel qu'aime cultiver la profession d'avocat depuis ses origines lointaines. Très engagé dans la vie culturelle lyonnaise, il a aussi, en 1961, découvert le château de Goutelas-en-Forez, établi sur la commune de Marcoux (Loire), abandonné et en ruines. Une demeure dont la beauté architecturale, inspirée de la Renaissance italienne, le fascine d'autant plus qu'elle a été édifée et occupée par un juriste, Jean Papon (1507-1590), lieutenant général au bailliage de Forez, dont la famille, avec celle des d'Urfé, avait fait de ce petit pays ligérien un foyer de la Renaissance et qui allait inspirer à Honoré d'Urfé le personnage du « *grand druide Adamas* » de son roman *L'Astrée* (publié entre 1607 et 1627). Paul Bouchet a décidé d'entreprendre la rénovation de ce lieu pour en faire un centre culturel, sans autres moyens que sa capacité à rassembler les énergies humaines par la force du verbe et les vertus de l'action. Il en fait un lieu dédié à sa conception de l'humanisme, dont il aimait à citer la source, empruntée, en bon latiniste qu'il fut, à Térence, esclave romain affranchi : « *Je suis homme et rien de ce qui est humain ne m'est étranger.* » Sous son impulsion, ce lieu est devenu, dès les années soixante du siècle passé, un centre de rencontres, en particulier pour les juristes : magistrats, avocats, universitaires. Redevenue joyau patrimonial la demeure est aujourd'hui le cadre d'un Centre culturel de rencontres, labellisé par le ministère français de la Culture et

l'Union européenne, dédié à l'humanisme, au droit et à la création, et, en ces domaines, à la confrontation des idées, à l'expérimentation, à l'éducation populaire.

L'aventure collective de Goutelas a d'ailleurs inspiré Paul Bouchet devenu bâtonnier. Familier du palais de justice inscrit dans le Vieux Lyon, il avait tôt repéré le très bel hôtel renaissance situé derrière ce palais et alors à l'abandon. Il en a fait l'emblématique Maison des avocats, organisant sa rénovation selon la méthode rodée à Goutelas, c'est-à-dire grâce à la contribution bénévole et festive d'un bon quart des quelque cinq cents avocats composant alors le barreau de Lyon. Et il n'a pas manqué d'en faire un centre de débats au service du droit et de la justice, mêlant avocats, magistrats, universitaires et citoyens. Alors que la Maison des avocats est aujourd'hui installée à proximité du nouveau palais de justice, la ville de Lyon a choisi de donner à l'espace jouxtant l'édifice de la rue Saint-Jean le nom d'« *Espace Paul Bouchet* ».

### Des droits pour les plus démunis

À l'issue de son bâtonnat, Paul Bouchet met de côté son activité d'avocat pour affecter tout son temps et toute son énergie au service d'activités plus politiques ayant pour fins la défense des libertés publiques, la lutte contre l'exclusion sociale, et surtout l'affirmation des droits des plus pauvres de nos concitoyens.

En 1983 il rejoint, en qualité de conseiller spécial, le cabinet de la ministre des Affaires sociales Georgina Dufoix, avant d'être désigné par le gouvernement président du

Fonds d'action sociale pour les travailleurs immigrés (FAS), fonction dans laquelle il favorisera la « *Marche pour l'égalité et contre le racisme* » (la fameuse « *marche des Beurs* »).

À la même période, et à l'initiative de Robert Badinter, ministre de la Justice, et de Mireille Delmas-Marty, présidente de cette instance, il participe aux travaux de la Commission de réforme du Code pénal qui a travaillé de 1981 à 1986.

Un décret de juillet 1985 le nomme, au « *tour extérieur* », « *conseiller d'État en service ordinaire* ». Au Conseil d'État, il siège à la section de l'intérieur.

En avril 1989, Paul Bouchet est nommé président de la Commission nationale consultative des droits de l'homme (CNCDH). Ses trois mandats successifs (jusqu'en mars 1996) seront marqués par la volonté de promouvoir l'indivisibilité des droits de l'homme, sans s'arrêter aux distinctions entre droits civils et politiques d'une part, droits économiques, sociaux et culturels d'autre part, retenue en 1966 par les Pactes des Nations unies. Dans cette démarche, il entend faire écho et donner son plein rayonnement aux pensées prophétiques de Joseph Wresinski, fondateur du mouvement ATD Quart-Monde dont il relaie les préoccupations au sein de la CNCDH en œuvrant pour que les droits des plus pauvres soient considérés comme essentiels, et non secondaires.

À l'expiration de son dernier mandat à la tête de la CNCDH, Paul Bouchet s'engage d'ailleurs à ATD Quart-Monde, dont il assume la présidence en 1998, après le décès de Joseph Wresinski, et en succédant à Geneviève Anthonioz-De Gaulle.

En cette qualité, il a joué un rôle majeur dans l'élaboration puis la mise en œuvre de quatre lois essentielles visant à lutter contre l'exclusion sociale et les affres de la pauvreté : loi d'orientation relative à la lutte contre les exclusions du 29 juillet 1998, loi du 27 juillet 1999 portant création d'une couverture maladie universelle, loi relative à la solidarité et au renouvellement urbains du 13 décembre 2000, loi instituant le droit au logement opposable du 5 mars 2007. Ainsi a-t-il contribué à la réalisation de ce « *principe à valeur constitutionnelle* » qu'est « *la sauvegarde de la dignité humaine* », selon la fameuse décision rendue le 27 juillet 1994 par le Conseil constitutionnel complétant à cet égard la Déclaration des droits de l'Homme de 1789 et l'alignant ainsi sur la Déclaration universelle des droits de l'Homme de 1948.

Pendant cette période, Paul Bouchet a aussi été à l'initiative du lancement du réseau des Institutions nationales des droits de l'homme (INDH) et de la définition des « *Principes de Paris* » adoptés par l'Assemblée générale des Nations unies le 20 décembre 1993. Il a également participé au groupe de travail sur la justice pénale internationale créé par le ministère des Affaires étrangères et dont le rapport a joué un rôle important dans la conception du Statut de la Cour pénale internationale (CPI) porté par le traité signé à Rome en juillet 1998.

Au cours des dernières décennies de son existence, Paul Bouchet a assuré bien

d'autres missions au service de l'État : nommé en septembre 1991 par le gouvernement Rocard à la présidence de la Commission nationale de contrôle des interceptions de sécurité (CNCIS), mise en place selon les préconisations formulées par la CNCDH dont il était alors président ; chargé de deux missions aux fins de la redéfinition de l'aide juridictionnelle (1991-1993), ainsi que diverses médiations (en 1981 au quartier des Minguettes à Vénissieux ; en 1986 à la prison de Bois d'Arcy ; en 1986 sur la situation de couples mixtes franco-algériens ; en 1989 aux chantiers de l'Atlantique à Saint-Nazaire ; en 1996 auprès des étrangers sans papiers occupant l'église Saint-Bernard à Paris.

---

De ses réflexions, ses convictions et ses combats, trois ouvrages de Paul Bouchet gardent la trace : *La propriété contre les paysans*, en collaboration avec Robert Guillaumond (Cerf, 1972), *La misère hors la loi* (Textuel, 2000), *Mes sept utopies* (Éditions de l'Atelier, 2010).

Paul Bouchet a partagé une large part de son existence avec Mireille Delmas-Marty (1941-2022), professeure de droit dans diverses universités puis professeure au Collège de France, avec laquelle, pendant trente ans, il poursuivit un dialogue intellectuel particulièrement fécond. Décédé le 25 mars 2019 à Saint-Rambert-sur-Loire, il est inhumé dans les jardins du château de Goutelas. ■